

BULLETIN D'ADHESION 2023-2024

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél Portable : Tél Domicile :

E-mail (bien lisible) :

Date de naissance : Employeur :

1^{ère} adhésion

Renouvellement

Notre association a rejoint la Fédération Nationale des Assistants Familiaux et de la Protection de l'Enfance ; ce qui nous permet de vous proposer une protection juridique CFDP optionnelle (détails au verso).

Je choisis l'adhésion :

Sans assurance : 25 €

Avec assurance : **120 €**

	Nom	Prénom	Date de naissance
Conjoint			
Enfants	Pour le respect du secret professionnel, nous vous remercions d'indiquer uniquement le prénom et la date de naissance des enfants de la famille accueillante et des enfants accueillis		
Enfants			
Enfants			
Enfants			
Enfants			
Enfants			

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet de l'association, des statuts, et déclare vouloir adhérer à l'association AssFamA'Venir.

Je règle par chèque à l'ordre de « AssFamA'Venir »

Fait à :

Date :

Signature :

NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour enregistrer votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

La Fédération Nationale des Assistants Familiaux et de la Protection de l'enfance **propose aux** assistants familiaux **volontaires** d'adhérer à une Protection Juridique Professionnelle les concernant, par son intermédiaire, ce qui permet d'obtenir des tarifs avantageux et dont les modalités sont les suivantes :

Bénéficiaires: Il est nécessaire de s'inscrire à la Fédération Nationale par l'intermédiaire de votre Association départementale.

Cette Protection Juridique couvre l'assistant(e) familial(e), son conjoint et ses enfants à charge fiscale.

Attention, elle est nominative. Aussi, dans le cas d'un couple d'assistants familiaux, chaque personne doit régler sa cotisation à la protection juridique.

Domaines d'intervention : Les garanties du contrat s'appliquent aux litiges suivants :

- Avec votre employeur (salaire, congés payés...)
- Avec votre administration (refus, retrait ou suspension d'agrément...)
- Avec un organisme social ou de retraite
- En cas de poursuite devant une juridiction répressive

Informations pratiques : Chaque nouveau cotisant reçoit le dossier des conditions générales CFDP de la protection juridique assistants familiaux.

De plus, la FNAF/PE offre à ses adhérents la possibilité d'avoir accès directement à des consultations juridiques gratuites avec l'avocat dédié de la Fédération sur les litiges éventuels qu'ils rencontrent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Maître CACCIAPAGLIA accompagne au quotidien les assistants familiaux employés par les personnes de droit public ou de droit privé via la Fédération. Elle est aussi amenée à intervenir devant le Juge des Enfants au soutien des enfants confiés de l'ASE.

Contact par mail cacciapaglia.esquirol.avocats@gmail.com ou par téléphone 04/68/55/46/11 et 06/50/87/92/49.

Il faut se souvenir que nous pouvons être poursuivis 10 ans (20 ans pour les délits sexuels) après la majorité de l'enfant accueilli ; il est donc vivement conseillé de continuer à cotiser, que l'assistant familial soit licencié ou retraité.